



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ___/___/___

Dossier complet le : ___/___/___

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Modification sur le site LEGRAND de Malaunay suite au transfert d'activités venant du site de Fontaine-le-Bourg et du site de Guise.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

LEGRAND FRANCE

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

7 5 8 5 0 1 0 0 1 0 0 1 6 1

SA

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1. Installations classées pour la protection de l'environnement b) Autres installations pour la protection de l'env. soumises à enregistrement	Le projet est soumis à enregistrement au titre de la rubrique 1510 "Stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts"

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à déplacer l'activité d'injection et d'assemblage de divers produits ainsi qu'un atelier usinage de l'usine de Fontaine-le-Bourg et du site de Guise vers le site de Malaunay. Le volume de stockage sera également augmenté, notamment sur le stockage de moules et de matières combustibles.

4.2 Objectifs du projet

Cette réorganisation vise à regrouper les moyens de production sur un site disposant d'infrastructures plus adaptées, permettant une meilleure utilisation des surfaces, une amélioration de la performance industrielle et une réduction des coûts d'exploitation, notamment énergétiques et logistiques. Le site de Malaunay offre en effet des capacités d'accueil et des conditions techniques favorables à la mutualisation des activités transférées, tout en garantissant la continuité de la production.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Ce projet de déménagement doit être réalisé tout en minimisant les impacts de production liés aux déplacements et aux travaux sur le site de Malaunay. De ce fait, la chronologie de ce transfert doit respecter les priorités suivantes :

- dépose et démantèlement d'une partie des équipements de l'atelier A dont LEGRAND se sépare;
- réarrangement, dont curage de l'atelier A;
- transfert des équipements de l'atelier outillage vers l'atelier A;
- transfert des équipements de l'atelier B vers l'atelier A;
- dépose et démantèlement des équipements de l'atelier B dont LEGRAND se sépare;
- réarrangement, dont curage de l'atelier B;
- transfert des équipements de Fontaine-le-Bourg vers le site de Malaunay.

Les modifications se tiendront majoritairement au sein des bâtiments déjà présents sur le site. Les travaux ne vont pas engendrer d'extension de bâtiments. Une dalle de 30 m² sera ajoutée sur le site afin d'y installer la centrale de traitement de l'air (CTA).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les nouvelles lignes de production installées sur le site de Malaunay vont permettre de regrouper les activités de production sur un même lieu. Les moules nécessaires à cette production seront stockés dans un espace à proximité de la ligne de production concernée.

Dans sa phase d'exploitation, le site de Malaunay continuera de fonctionner de la même manière qu'aujourd'hui. De nouveaux employés seront embauchés sur le site de Malaunay. Cependant, l'effectif total restera identique à l'effectif déclaré lors de l'Arrêté Préfectoral de 2015.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site existant de Malaunay est soumis à autorisation au titre de la rubrique 2566-1.a "Nettoyage, décapage des métaux par traitement thermique". La capacité volumique du four est de 12 000 litres. Le site est concerné par plusieurs rubriques IOTA, non mentionnées dans l'Arrêté Préfectoral du site:

- rubrique 1.1.1.0 : utilisation d'un forage sur site pour le prélèvement d'eau
- rubrique 2.1.5.0 : zone imperméabilisée du site de 6 ha
- rubrique 3.2.2.0 : surface des bâtiments supérieure à 10 000 m², dans le lit majeur d'un cours d'eau
- rubrique 3.3.1.0 : emprise de l'usine de 6 ha sur une surface asséchée.

Le projet sera, quant à lui, soumis à un Porter à connaissance pour déclarer les 2 nouvelles rubriques ICPE (1510 Enregistrement et 2940 Déclaration), régulariser les rubriques IOTA, et comprendra une analyse de conformité à l'AMPG du 11/04/17

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Installations de Presses à injecter Zone de stockage au sein de l'atelier B Stockage global sur le futur site de Malaunay Installation d'une dalle pour le CTA Installation de l'atelier outillage au sein des bâtiments existants	nombre de presses : 14 volume : 207 T volume : 696 T surface : 30 m2 surface : 600 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : rue Paul Nouel

Lieu-dit : _____

Localité : Malaunay

Code postal : 7 6 7 7 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 9 ° 3 1 ' 4 4 " 8 Lat. : 0 1 ° 1 2 ' 4 0 " 4

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Malaunay (76770)

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi Rouen Métropole (approuvé le 13/02/2020) - Zone UXM
PPRI des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec (07/22)- PPBE Métropole Rouen Normandie (01/22)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le site de Malaunay est actuellement constitué d'un atelier A qui comprend deux lignes d'assemblage/ emballage VDI et coffrets, d'un îlot peinture, de plusieurs îlots d'usinage et d'un atelier B qui comprend plusieurs îlots d'accessoires et équipements (barrettes, condensateurs, sonneries, transformateurs, IRVE). Le site présente également deux locaux communs et plusieurs zones de stockage.

Le site de Malaunay est autorisé par les arrêtés préfectoraux suivants :

- arrêté préfectoral du 18/12/1995
- arrêté préfectoral du 03/06/2015
- arrêté préfectoral du 22/10/2018

Le projet consiste à installer plusieurs nouvelles activités : les lignes assemblage divers et injection qui vont nécessiter de nouveaux stockages, notamment de moules.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné La ZNIEFF la plus proche est "La forêt verte" (n°230000325) située à 1,45 km au nord-est du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné. La zone du projet n'est pas située en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné La zone n'est pas couverte par un arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné La commune de Malaunay n'est pas considérée comme une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné. La zone du projet n'est pas située dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle, une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le commune de Malaunay est couverte par le plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la métropole de Rouen Normandie, approuvé en janvier 2022.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné Le monument historique le plus proche est situé sur la commune de Houpeville à 3,5 km du site du projet. Le site comprend le bâtiment tissage Offroy, répertorié dans la base Mérimée
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de Malaunay se situe sur une zone potentiellement humide. Cependant, cette zone n'a pas fait l'objet d'une délimitation. Le projet est situé en grande partie au sein des bâtiments actuels de l'usine de Malaunay. Une dalle de 30 m2 sera ajoutée au site afin d'y installer la centrale de traitement de l'air. Le projet n'est pas de nature à porter atteinte aux zones humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Malaunay est couverte par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec Le site du projet n'est pas couvert par un PPRT
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRI des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec approuvé par arrêté préfectoral le 11 juillet 2022.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas localisé sur un site ou sur des sols pollués selon géorisques.gouv.fr
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Malaunay se trouve dans la zone de répartition des eaux relative aux exutoires de la nappe de la craie dans le bassin versant de l'Aronde. Cependant, le projet n'est pas de nature à augmenter le pompage des eaux de la nappe de la craie.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné Le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau à destination de la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné Le site inscrit le plus proche est situé à 8 km au nord du site du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné Les sites Natura 2000 les plus proches sont : - Boucles de la Seine Aval (FR2300123, directive habitats), distant de 8 km au sud du projet - ZPS Estuaire et marais de la Basse Seine (FR2310044, directive oiseaux), distant de 9 km au sud du projet
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné Le site classé le plus proche est situé à 7 km au sud du site du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'installation de la nouvelle activité n'engendre pas de nouveau prélèvement d'eau. Le projet n'engendre pas de nouveau prélèvement en eau
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à augmenter le prélèvement en eau de la nappe. L'unique surface imperméabilisée supplémentaire sera la dalle nécessaire à l'installation de la centrale de traitement de l'air. Le projet n'engendre pas de modification sur les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé en majorité au sein des bâtiments de l'usine LEGRAND de Malaunay. Un léger déblais sera réalisé afin de permettre la mise en place de la dalle de 30m2 pour accueillir le système de traitement de l'air.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé au sein des bâtiments de l'usine LEGRAND de Malaunay. Aucun remblai ne sera réalisé. Le projet n'engendre pas de déficit de matériaux
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non concerné

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne va pas engendrer une augmentation de l'alimentation en eau potable pour le site. L'effectif du site après le projet sera semblable à l'effectif du site en 2015. Le site ne va pas connaître de problème de dimensionnement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, les nuisances sonores sont susceptibles d'entraîner ponctuellement des perturbations vis-à-vis de la biodiversité située aux alentours. En phase d'exploitation, le projet n'engendrera pas de perturbations ou dégradations supplémentaires sur la biodiversité existante puisque l'activité est restreinte aux bâtiments déjà existants sur l'usine de Malaunay. La Centrale de Traitement de l'Air (CTA) se trouvera au sein d'un caisson phonique afin de limiter son impact phonique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La nouvelle ligne de production et les espaces de stockage seront installés au sein des bâtiments de l'usine actuelle de Malaunay. Ces nouvelles activités n'auront pas d'impact sur les espaces Natura 2000 situés à 8 km du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé au sein du site actuel LEGRAND. Le projet ne va donc pas engendrer de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par un PPRT. Le projet d'installation d'une nouvelle activité d'assemblage divers et injection n'est pas de nature à créer des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La majorité du site est exposée à un "risque faible" concernant l'aléa inondation, ponctuellement au droit du bâtiment administratif et production, le risque est qualifié de "faible à moyen" voir de fort. Le projet d'installation de la ligne d'assemblage prise et des nouveaux stockages ne se situe pas dans ce bâtiment. Il n'y a donc pas d'impact.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'installation de la nouvelle d'activité n'est pas de nature à générer des risques sanitaires
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera temporairement du trafic d'engins lors de la phase chantier. En phase exploitation, le trafic du site sera légèrement augmenté de part l'augmentation de l'effectif sur le site. Néanmoins, cet effectif final restera semblable à l'effectif du site déclaré lors de l'Arrêté Préfectoral de 2015.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'être source de bruit en phase travaux. Les nuisances sonores potentielles seront limitées.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase exploitation, une surveillance des niveaux sonores continuera d'être réalisée tous les 3 ans comme demandé dans les arrêtés préfectoraux du site.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des vibrations. Des vibrations pourront être ressenties en phase lors des travaux d'aménagement.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est implanté au sein des bâtiments de l'usine de Malaunay. Le projet n'est pas de nature à engendrer des émissions lumineuses.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des rejets liquides.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des déchets dangereux autres que ceux actuellement produits sur l'usine.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications apportées au site de Malaunay ont lieu dans les bâtiments déjà présents sur le site. De plus, les sites patrimoniaux et sites inscrits/ classés les plus proches sont distants de minimum 8 km avec le site de Malaunay. Le projet n'est pas de nature à porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, l'installation d'une base vie et le stockage de matériaux peuvent avoir une influence temporaire sur l'usage du sol. En phase exploitation, le projet engendre l'imperméabilisation de 30 m2 supplémentaires. L'effectif du site sera augmenté mais restera identique voir inférieur à l'effectif déclaré en 2015. Le projet n'est pas de nature à engendrer des modifications sur les activités humaines et sur l'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet étant situé majoritairement au sein des bâtiments de l'usine actuelle de Malaunay, celui-ci semble ne pas avoir d'impact sur d'autres projets existants aux alentours.

Cependant, un projet de création d'une voie de ballade le long du Cailly est actuellement en réflexion. Les effets cumulés du projet d'installation d'une nouvelle ligne de production avec ce projet de création d'une ballade verte seront vérifiés ultérieurement.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Non concerné
Le projet ne se trouve pas dans une zone transfrontalière.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le site de Malaunay est soumis à la réalisation de diverses campagnes d'autosurveillance. Les résultats des dernières campagnes de mesures sont répertoriés dans l'Annexe 10.
La campagne de mesures atmosphériques montre un impact faible du site sur la qualité de l'air.
Les mesurages des niveaux sonores émis dans l' environnement effectués du 13/12/2024 au 17/12/2024 dans les conditions spécifiées ci-avant ont permis de montrer que les installations respectent les critères définis par l'arrêté spécifique au site ou par l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Plusieurs mesures d'évitement (ME), de réduction (MR) et d'accompagnement (MA) sont prévues en phase chantier afin de limiter les potentiels impacts du projet.

- ME 1 : Entretien, réparation et ravitaillement des engins hors site. Le ravitaillement des engins pourra s'effectuer uniquement au droit des aires étanches.

-ME 2 : Absence d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu. Le maître d'ouvrage s'engage à prévoir une gestion sans aucun produit phytosanitaire en phase exploitation (code CEREMA E3.2a)

- MR 1 : Limiter l'émission de gaz à effet de serre. De bonnes pratiques de chantier seront mises en œuvre afin de réduire les émissions de GES : coupures moteurs, entretien régulier des engins de chantier, etc.

- MR 2 : Limitation des nuisances sonores en phase chantier. Les travaux seront réalisés pendant les jours ouvrés, de jour uniquement, de façon à limiter la gêne du voisinage. Les engins de chantier seront conformes aux normes acoustiques en vigueur.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La vocation du projet est de rassembler les activités de production sur le site LEGRAND à Malaunay au sein des bâtiments existants. Le projet est soumis au Code de l'Environnement lequel prévoit l'élaboration d'une étude d'incidence environnementale qui prend en compte de manière proportionnée les enjeux et les incidences attendues sur l'environnement. Dans ces conditions, le dossier à élaborer permettra de mener une étude objective et complète de la situation environnementale du projet et de ses incidences, justifiant de notre point de vue la non-nécessité de mettre en œuvre une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 - Plan du projet de l'usine LEGRAND située à Malaunay	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 - Justification du caractère non substantiel de la modification	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10 - Résultats des dernières campagnes d'autosurveillances du site requises par l'AP en vigueur	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom _____

Prénom _____

Qualité du signataire _____

À Malaunay

Fait le 23/02/2026



Signature du (des) demandeur(s)